



Slovaquie

Taux de TVA normal

Le taux de TVA standard en Slovaquie en 2023 est de 20%.

Certaines marchandises en Slovaquie bénéficient d'un taux réduit de 10%. Ces produits comprennent, par exemple, la viande fraîche ou réfrigérée, le poisson vivant, le poisson frais ou réfrigéré, le lait, le beurre, le pain, les livres imprimés, les brochures, les dépliants et les produits imprimés similaires.

La remise d'immeubles, la rénovation d'immeubles et la reconstruction ont un taux réduit de 5%.

Seuil

Les nouvelles règles, entrées dans l'UE le 1er juillet 2021, ont établi un seuil unique d'enregistrement à la TVA – €10,000.

TVA déductible

Le payeur de la taxe conformément à la loi sur la TVA peut déduire:

Taxe appliquée par un contribuable sur les biens et services pour lesquels une personne est tenue de payer la taxe conformément à la loi sur la TVA.

Taxe appliquée par un contribuable pour l'achat de biens dans un autre État membre conformément à la loi sur la TVA.

Taxe payée dans le pays par l'administration fiscale (autorité douanière) lors de l'importation de marchandises en provenance de pays tiers.

Procédure d'inscription

Les organisations étrangères soumettent une demande d'enregistrement (uniquement en slovaque) à l'Inspection des impôts de Bratislava, qui les enregistre dans les sept jours suivant la réception de la demande. Les candidatures sont jointes:

Extrait du registre du commerce, avec une traduction officielle en slovaque.
Si la demande est soumise par l'intermédiaire d'un mandataire, une procuration doit être jointe à la demande, accompagnée d'une traduction officielle en slovaque.

Représentant fiscal

Les sociétés immatriculées en dehors de l'UE sont tenues de désigner un représentant fiscal.

Dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

Dans certains cas, la soumission trimestrielle des déclarations de revenus peut être prévue, mais en règle générale, les rapports doivent être soumis mensuellement. La déclaration périodique de TVA doit être déposée par voie électronique avant le 25 du mois suivant la période fiscale à laquelle elle se rapporte.

La TVA doit également être payée avant le 25 du mois.

Peine

Dépôt tardif:

Amendes de €30 à €16,000 pour non-présentation ou soumission tardive.

Non inscription:

€60 à €20,000 d'amende. Des intérêts sont facturés en sus.

Dépôt tardif ou ESL incorrect:

€60-€3,000.

LOVAT

